BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente 2023

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°072 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE DE LA LOI DE FINANCES POUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023**

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député **Arnaud Yentéma TINDANO**, rapporteur.

Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le lundi 25 septembre, de 14 heures 55 minutes à 16 heures 10 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023.

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné le député Arnaud Yentéma TINDANO pour participer aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, les jeudi 21 et samedi 23 septembre 2023, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CGSASH a organisé, le mardi 19 septembre 2023 de 14 heures 08 minutes à 16 heures 17 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi. Cette séance a permis aux députés, de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur les points suivants :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le député rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget. Elle était assistée de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

L'exposé des motifs, présenté par la Ministre a porté sur les points suivants :

- contexte et justification,
- situation d'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023, au 30 juin,
- ajustements proposés sur le budget 2023,
- nouvelle configuration du budget 2023,
- nouvelles dispositions fiscales.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

I.2- Débat général

Au terme de l'exposé des motifs, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH portaient sur :

- les garanties que l'Etat pourrait durablement se passer de l'apport des appuis budgétaires de ses partenaires habituels ;
- la prise en compte, dans le présent projet de loi de finances rectificative, de la charge induite pour des VDP n'ayant pas bénéficié de l'inscription des cent (100) milliards de FCFA ;

- l'explication relative aux inscriptions des ouvertures de crédits au titre des dépenses des montants suivants :
    - 5 000 000 000 de FCFA pour l'apurement du solde déficitaire du compte « manifestations sportives internationales » et les charges liées à l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations, en janvier 2024 en République de Côte d'Ivoire ;
    - 2 002 762 055 de FCFA pour l'apurement de la dette relative au contrat de licence entre l'Etat burkinabè et Microsoft ;
    - 1 500 000 000 de FCFA pour la gestion des contentieux de l'Etat ;
- les dépenses relatives aux agents des eaux et forêts nouvellement recrutés qui n'apparaissent pas au titre des besoins additionnels ;
- les garanties que des personnes de mauvaise intention ne détourneront pas les mesures de faveurs fiscales, notamment l'exonération fiscale au profit des coopératives agricoles à d'autres fins ;
- l'absence d'ouverture de crédits relative à l'autorisation du Gouvernement pour l'opérationnalisation des corps d'unités spéciales des eaux et forêts, des GSP et de la douane, dans le présent projet de loi rectificative ;
- le niveau important du déficit budgétaire qui pourrait exposer le pays au risque élevé ;
- l'issue des ressources destinées à financer la réalisation du nouvel hôtel administratif après le bouclage des études ;
- l'incidence de la suspension de la Coopération financière avec la France, sur le budget en ce qui concerne le financement du secteur de la recherche ;
- la réhabilitation des bâtiments administratifs de la ville de Bobo-Dioulasso bénéficiant de l'inscription d'un montant d'un milliard dans la présente loi de finances rectificative ;

- l'explication des ouvertures de dépenses de 500 millions au titre de transport aérien au profit des agents de santé à l'exclusion des agents d'autres corps qui se trouvent dans les mêmes conditions ;
- la justification de l'augmentation de la charge financière de la dette de l'Etat ainsi que les mesures envisagées pour faire baisser son niveau, entre 2022 et 2023 ;
- les mesures d'accompagnement prises pour lutter contre le chômage des jeunes ;
- les mesures de réformes envisagées pour la mobilisation optimale des recettes ordinaires à court terme ;
- le coût relatif à l'organisation des concours de la Fonction publique, session 2023 ainsi que la justification du besoin de complément ;
- les dispositions prises pour le règlement diligent des dépenses supplémentaires dues au manque de stade homologué qui continue de grever les finances de l'Etat avec la délocalisation des matchs ainsi que le retard mis pour les travaux de la rénovation du stade du 4 août ;
- le point des prêts et aides FONER, le nombre des étudiants bénéficiaires ainsi que la justification de l'inscription des 1 950 000 000 de FCFA dans le présent projet de loi de finances rectificative 2023 ;
- les raisons de la non inscription budgétaire au profit du ministère en charge de l'Action humanitaire pour le relèvement des Personnes déplacées internes dans le présent projet de loi de finances rectificative 2023 ;
- la situation des agents communautaires et la justification de l'inscription budgétaire du montant de 500 000 000 de FCFA dans le présent projet de loi de finances rectificative 2023 ;
- le point de la dette intérieure et la justification de sa non prise en compte dans les besoins prioritaires de l'Etat mentionnés dans ce projet de LFR.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Après échanges, les commissaires sont convaincus que l'adoption du présent projet de loi de Finances rectificative permettra au gouvernement de :

- combler le gap des appuis budgétaires des partenaires techniques et financiers ;
- poursuivre les actions de sécurisation des zones libérées pour un retour progressif de l'activité économique et sociale ainsi que les populations déplacées internes ;
- poursuivre les actions d'accélération de la digitalisation des procédures et la mise en œuvre de certaines réformes à court terme ;
- mettre en œuvre les différentes actions d'amélioration des procédures de recouvrement et de lutte contre la fraude ;
- gérer les charges liées à la sécurisation des zones déjà libérées ;
- prendre en compte les nouveaux besoins prioritaires recensés lors des débats budgétaires ainsi que les requêtes d'allocations supplémentaires formulées par les ministères et institutions ;
- prendre en compte les charges liées à la participation de l'équipe nationale à la Coupe d'Afrique des nations et à l'apurement du compte « manifestations sportives internationales » ;
- relever le niveau des activités socioéconomiques des populations affectées par la situation sécuritaire notamment les couches sociales vulnérables.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la CGSASH recommande au Gouvernement, de travailler pour un meilleur ajustement budgétaire, dans le but de construire une économie viable et équilibrée afin de répondre efficacement aux besoins socioéconomiques et spécifiques des différentes couches sociales.

Ouagadougou, le 25 septembre 2023

Le rapporteur	La Présidente
	P/O BAILOU Bénédicte 1er Secretaire
Arnaud Yentéma TINDANO	**Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

Liste des députés

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION
1.	**TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle**	**Président**
2.	**SOME Yiompouén Aimé**	**Vice-président**
3.	**BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine**	**1re Secrétaire**
4.	**SAWADOGO Abdoulaye**	**2e Secrétaire**
5.	BAMOUNI/KANSONO Esther	**Membre**
6.	BARRY Moctar Sidiki	**Membre**
7.	KY Drissa	**Membre**
8.	OUEDRAOGO Youssouf	**Membre**
9.	GUIGUIMDE Wend pouiré Patrice Laurent	**Membre**
10.	OUEDRAOGO Souleymane	**Membre**
11.	BALBONE Boubacar	**Membre**
12.	TINDANO Y. Arnaud	**Membre**

DEPUTES PRESENTS A L'APPROPRIATION

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	**TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle**	**Présidente**
2.	**SOME Yiompouén Aimé**	**Vice-président**
3.	**BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine**	**1re Secrétaire**
4.	**SAWADOGO Abdoulaye**	**2e Secrétaire**
5.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre
6.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
7.	BALBONE Boubacar	Membre
8.	BARRY Moctar Sidiki	Membre
9.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
10.	KY Drissa	Membre
11.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
12.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre

DEPUTES PRESENTS A L'ADOPTION DU 25 SEPTEMBRE 2023

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	**TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle**	**Présidente**
2.	**BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine**	**1re Secrétaire**
3.	**SAWADOGO Abdoulaye**	**2e Secrétaire**
4.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre
5.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
6.	BALBONE Boubacar	Membre
7.	KY Drissa	Membre
8.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
9.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre

DEPUTES ABSENTS A L'ADOPTION DU 25 SEPTEMBRE 2023

N°	Nom et Prénoms	Absent	Absent excusé
1.	**SOME Yiompouén Aimé**		X
2.	BARRY Moctar Sidiki		X
3.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent		X

PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	BARO Mamadou	Conseiller technique
2.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
3.	DIRA Yacouba	Agent de suivi des travaux de commissions
4.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Agent de suivi des travaux de commissions
5.	KERE/NIKIEMA Bibeta	Agent de suivi des travaux de commissions
6.	BATIONO Larissa	Secrétaire